

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00109
Numéro SIREN : 510 040 272
Nom ou dénomination : P.G.

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2020 sous le numéro de dépôt 3152

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/3152


Déposant :

Nom/dénomination : P.G.

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 510 040 272

N° gestion : 2009 B 00109

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
		<i>Centre Confiance</i>		
				
Similaires				
elles				
el et outillage				
les				
nce				
ipations	2 309 447. 26		2 309 447. 26	2 297 267. 66
es				
	2 309 447. 26		2 309 447. 26	2 297 267. 66
nements				
ces				
mmandes				
sé	185 631. 61		185 631. 61	173 467. 44
	233 040. 59		233 040. 59	184 746. 21
	538. 50		538. 50	544. 50
	419 210. 70		419 210. 70	358 758. 15
(IV) gations (V)				
VI)	2 728 657. 96		2 728 657. 96	2 656 025. 81

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



M. M. M.

	Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12
) d'apport	1 062 100.00	1 062 100.00
tractuelles	106 210.00	106 210.00
	1 042 656.22	1 087 418.76
éfice ou perte)	267 777.21	170 516.96
	2 478 743.43	2 426 245.72
s participatifs		
ertibles es ements de crédit s eres diverses	249 914.53	227 286.93
r commandes en cours		
otes rattachés		900.00
comptes rattachés		1 593.16
1.)	249 914.53	229 780.09
)		
V+V)	2 728 657.96	2 656 025 81
(1) Dont à moins d'un an	249 914.53	229 780



M. M. M.

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
ns (et amortissements), transferts de charges			199. 18			199. 18	
)			199. 18			199. 18	
tres approvisionnements res et autres approvisionnements)			7 713. 26	9 740. 50		2 027. 24-	20. 81-
és							
préciations s aux amortissements s aux dépréciations ux dépréciations				0. 87		0. 87-	100. 00-
)			7 713. 26	9 741. 37		2 028. 11-	20. 82-
			7 514. 08-	9 741. 37-		2 227. 29	22. 86
tion faites en commun							
e (III)							
-é (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



M. M. M.

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
(3) s et créances de l'actif immobilisé (3)	275 291. 29		181 230. 30		94 060. 99	51. 90
(3) ns, transferts de charges						
mobilières de placement						
	275 291. 29		181 230. 30		94 060. 99	51. 90
ciations et provisions			971. 97		971. 97-	100. 00-
s mobilières de placement						
			971. 97		971. 97-	100. 00-
	275 291. 29		180 258. 33		95 032. 96	52. 72
(I+III-IV+V-VI)	267 777. 21		170 516. 96		97 260. 25	57. 04
de gestion en capital ns, transferts de charges						
ns de gestion ns en capital ciations et provisions						
s de l'entreprise (IX)						
	275 490. 47		181 230. 30		94 260. 17	52. 01
(X)	7 713. 26		10 713. 34		3 000. 08-	28. 00-
uits - total des charges)	267 777. 21		170 516. 96		97 260. 25	57. 04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier



Mme

08/2019

an avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 728 657.96
 compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le
 es est nul et dégageant un bénéfice de 267 777.21 Euros.

une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au

les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes

UES DE L'EXERCICE

n'est à évoquer à ce titre.

ES COMPTABLES -

ns générales

de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux
 ples dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5
 Plan Comptable Général.

ns générales comptables ont été appliquées dans le respect du
 rudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de
 permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et
 des comptes annuels.

e base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité
 des coûts historiques.

s comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions
 mmerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement
 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du
 général applicable à la clôture de l'exercice.

ORMATIONS RELATIF AU BILAN -



M. M. M.

/2019

créances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
	185 632	185 632	
	539	539	
TOTAL	186 170	186 170	

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	249 915	249 915		
TOTAL	249 915	249 915		

social

res	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	26.0000	40 850			40 850

ons financières s'élèvent à 2.309.447 €uros et correspondent aux
ation détenus dans :

ur 2.248.895 €uros,
enne pour 56.608 €uros,
re pour 3.944 €uros.

et des dettes

dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

statés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
	539
	539



M. Nat.

08/2019

INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Financiers concernant les entreprises liées**

	Charges financières	Produits financiers
		2 7 5 2 9 1
		2 7 5 2 9 1

FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

M. N. N.

P.G.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 955.916,00 €

Siège social : 81 rue des Ponts de Cé

49000 ANGERS

510 040 272 RCS ANGERS

DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 12 MARS 2020

ON

sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 267.777,21 €uros, de la manière suivante :

1.053 274,62 €uros

267.777,21 €uros

1.321.051,83 €uros

191.183,20 €uros

1.129.868,63 €uros

1.321.051,83 €uros

ce titre se verra attribuer un dividende de 5,20 €uros.

à être versé en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2020, sous réserve que les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

En vertu de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que sur le montant total des dividendes distribués, une partie de la somme s'élevant à 74.370,40 euros est éligible à l'abattement mentionné à l'article 158-3-2° du même code, le reste, soit 116.812,80 euros est imposable.

antérieurement distribués

pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont

distribué :..... 0,00 Euros
..... 0,00 Euros

du 4 mars 2019, il a été décidé de distribuer un dividende exceptionnel d'un
50 Euros soit 5,27 Euros par action, prélevé sur le compte « Report à nouveau ».

distribué :..... 13.072,00 Euros
..... 0,32 Euros
ligible à l'abattement de 40% :..... 7.843,84 Euros
on éligible à l'abattement de 40% :..... 5.228,16 Euros

distribué :..... 13.072,00 Euros
..... 0,32 Euros
ligible à l'abattement de 40% :..... 9.150,72 Euros
on éligible à l'abattement de 40% :..... 3.921,28 Euros

aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
La Présidente



Mme

SAS P.G.
81 rue des Ponts de Cé
49000 ANGERS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2019

S.A.R.L. au capital de 499 720 €
1, rue le Corbusier – BP n°7
37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 42 26 93
Télécopie : 02 47 42 26 09
contact@rba.fr
www.rba.fr

RC Tours B 328 044 847
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite près de la cour d'appel d'Orléans

MEMBRE INDÉPENDANT

A U D E C I A



Mane

> Rapport sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre son, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS P.G. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2018 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables, précisent les modalités d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sous la méthode du coût historique. Nous avons procédé, pour notamment les participations et filiales détenues, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux *associés*.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fondettes,
Le 19 février 2020

Pour la S.A.R.L. RBA
Commissaire aux Comptes



Eric DAVONNEAU



Mane

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Mane

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	2 309 447. 26		2 309 447. 26	2 297 267. 66	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total II	2 309 447. 26		2 309 447. 26	2 297 267. 66	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	185 631. 61		185 631. 61	173 467. 44
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	233 040. 59		233 040. 59	184 746. 21	
Charges constatées d'avance (3)	538. 50		538. 50	544. 50	
Total III	419 210. 70		419 210. 70	358 758. 15	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 728 657. 96		2 728 657. 96	2 656 025. 81	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 062 100.00	1 062 100.00
	Réserves		
	Réserve légale	106 210.00	106 210.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 042 656.22	1 087 418.76
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	267 777.21	170 516.96
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	2 478 743.43	2 426 245.72
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	249 914.53	227 286.93
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		900.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		1 593.16
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	249 914.53	229 780.09
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 728 657.96	2 656 025.81

(1) Dont à moins d'un an

249 914.53 229 780.09

SAS PG
49000 ANGERS

Page : 9

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			199.18			199.18	
Total des Produits d'exploitation (I)			199.18			199.18	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			7 713.26	9 740.50		2 027.24-	20.81-
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0.87		0.87-	100.00-
Total des Charges d'exploitation (II)			7 713.26	9 741.37		2 028.11-	20.82-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 514.08-	9 741.37-		2 227.29	22.86
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° 000002 en Euros.

GESCO

SAS PG
49000 ANGERS

Page : 10

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	275 291.29	181 230.30	94 060.99	51.90
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	275 291.29	181 230.30	94 060.99	51.90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		971.97	971.97-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		971.97	971.97-	100.00-
2. Résultat financier (V-VI)	275 291.29	180 258.33	95 032.96	52.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	267 777.21	170 516.96	97 260.25	57.04
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	275 490.47	181 230.30	94 260.17	52.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 713.26	10 713.34	3 000.08-	28.00-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	267 777.21	170 516.96	97 260.25	57.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont Intérêts concernant les entreprises liées

83.77
86.93

Dossier N° 000002 en Euros.

GESCO

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 728 657.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est nul et dégageant un bénéfice de 267 777.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément n'est à évoquer à ce titre.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés		185 632	185 632	
Charges constatées d'avance		539	539	
TOTAL		186 170	186 170	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés		249 915	249 915		
TOTAL		249 915	249 915		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	26.0000	40 850			40 850

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les immobilisations financières s'élèvent à 2.309.447 € et correspondent aux titres de participation détenus dans :

- la SA Gesco pour 2.248.895 €,
- la Sci de la Garenne pour 56.608 €,
- la Sci Saint Fiacre pour 3.944 €.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	539
Total	539

SAS PG
49000 ANGERS

Page : 13

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		2 7 5 2 9 1
Dont entreprises liées		2 7 5 2 9 1

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dossier N° 000002 en Euros.

GESCO

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SCI GARENNE (Sci De la)	56 000	20 434	99,80	56 608				28 355	20 434	
- SAS GESCO	392 000	1 314 140	99,54	2 248 895				4 782 772	295 103	250 880
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SCI SAINT FIACRE	600	34 488	18,33	3 944		101 000		82 402	34 488	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

SAS PG
49000 ANGERS

Page : 14